

LES TRACKERS 100%

Produits présentant un risque de perte du capital en cours de vie et à l'échéance. Produit émis par Société Générale Effekten GmbH, véhicule d'émission dédié de droit allemand, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Effekten et de Société Générale.

Ces produits s'adressent à des investisseurs avertis qui possèdent suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre leurs caractéristiques, pour en évaluer les risques, et qui sont capables de suivre leur évolution en temps réel et de prendre des positions sur quelques heures voire quelques minutes. Plus particulièrement, ces investisseurs doivent être familiarisés avec le sous-jacent, ainsi qu'avec le risque marché.

SOCIETE GENERALE RECOMMANDE AUX INVESTISSEURS DE LIRE ATTENTIVEMENT LA RUBRIQUE « FACTEURS DE RISQUES » DU PROSPECTUS DU PRODUIT DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WWW.SGBOURSE.FR.

Mentions légales

Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, Société Anonyme – Capital Social : 1 066 714 367,50 euros au 1er août 2019, B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C N° SIREN : 552 120 222 000 13

LES TRACKERS 100%

Produits présentant un risque de perte du capital en cours de vie et à l'échéance.

Les Trackers 100% sont des Produits de Bourse de la famille des produits d'indexation disponibles chez votre intermédiaire financier habituel. Ils reproduisent la performance d'un actif sous-jacent, ajustée des frais de gestion. Les Trackers 100% sont un outil de diversification de portefeuille coté en euros.

PROFIL D'INVESTISSEMENT

Les Trackers 100% sont des Produits de Bourse qui répliquent, sans effet de levier, les variations du sous-jacent, à la hausse comme à la baisse aux frais près. Ils s'adressent à des investisseurs anticipant une hausse du sous-jacent à court, moyen ou long terme.

Ces produits permettent notamment d'investir sur des sous-jacents qui ne sont pas facilement négociables en direct comme une matière première ou un indice.

Ces produits présentent un risque de perte du capital en cours de vie et à l'échéance. Ils sont adaptés aux investisseurs avertis qui possèdent suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre leurs caractéristiques et pour en évaluer les risques. Plus particulièrement, ces investisseurs doivent être familiarisés avec le sous-jacent, le risque marché et le risque de change le cas échéant.

FONCTIONNEMENT DU PRODUIT

Les Trackers 100% n'ont donc pas de date de maturité bien qu'ils puissent être rappelés par l'émetteur. Ils permettent aux investisseurs de prendre position sur un actif sous-jacent et de revendre leur position sur le marché secondaire quand ils le souhaitent. La performance du sous-jacent sert de base de calcul au prix du produit pour sa valorisation en temps réel. L'investisseur profitera donc pleinement des mouvements du sous-jacent au sein même d'une séance boursière. Si les variations du sous-jacent sont contraires au scénario d'investissement anticipé, le produit pourra entraîner une perte du capital pouvant être totale dans le cas où le sous-jacent connaîtrait une baisse de 100% de sa valeur.

La gamme des Trackers 100% peut proposer une couverture du risque de change pour les produits dont le sous-jacent cote dans une devise étrangère. En effet dans ce cas, le produit sera sensible aux variations du taux de change face à l'euro (une hausse de la devise sera favorable à votre investissement dans le produit toute chose égale par ailleurs et inversement) sauf si le produit intègre une garantie de change (Quanto).

Les Trackers 100% ont une échéance ouverte, les investisseurs doivent donc les vendre lorsqu'ils souhaitent clôturer leur position (hors rappel anticipé de l'émetteur). Le montant que le détenteur de Tracker 100% touchera lorsqu'il revendra sa position dépendra de l'évolution du sous-jacent depuis son acquisition. L'émetteur a la possibilité de rappeler par anticipation ces produits. Ce rappel peut avoir lieu en cas d'événement affectant le sous-jacent selon les modalités définies dans le prospectus de base, avec un délai de 10 jours. Le remboursement anticipé peut entraîner une perte totale ou partielle du capital investi.

AVANTAGES

Pas de droits d'entrée ni de sortie

Un fonctionnement transparent

Réplique de la performance du sous-jacent aux frais près

INCONVÉNIENTS

Produit présentant un risque de perte du capital en cours de vie et à l'échéance

Les Trackers 100% ont une durée de vie illimitée. Cependant l'émetteur dispose d'un droit de rappel anticipé. Cela signifie que l'émetteur peut décider de mettre fin à la durée initialement indéterminée des Trackers 100%, ce qui peut conduire à une valorisation du produit défavorable du point de vue de l'investisseur

Si le sous-jacent est un Future, le produit sera exposé aux variations des roulements

LES TRACKERS SUR FUTURES

Outre le marché au comptant, il existe des marchés à terme sur lesquels sont négociés des contrats dits «Futures». Les opérations sur le marché au comptant reposent sur une livraison immédiate du sous-jacent tandis que pour les contrats à terme qui ont une maturité définie, la livraison de l'actif sous-jacent se fera dans le futur. Généralement les cours au comptant et à terme d'un sous-jacent ont une évolution comparable mais cela peut ne pas être le cas.

Les contrats à terme, s'ils sont très liquides, ont par définition une maturité limitée. Pour les investisseurs d'un Tracker 100% sur un Future, celui qui servira de sous-jacent à leur produit sera en général le plus proche en terme de maturité. Afin que les Trackers 100% soient illimités dans le temps, l'émetteur devra vendre le contrat Future à l'approche de sa maturité pour se positionner sur celui d'après, c'est-à-dire un contrat avec une

maturité plus lointaine. Ce processus s'appelle le roulement des Futures, ou « roll-over » en anglais, et permet à l'émetteur de proposer aux investisseurs un produit illimité dans le temps sur un sous-jacent qui a une date d'expiration.

Par exemple, un contrat à terme, qui doit expirer en avril, est vendu et un Future, qui doit expirer en mai, sera acheté en échange. Ce roulement est effectué automatiquement, il ne nécessite aucune démarche de la part du détenteur du Tracker 100% et n'a pas d'impact sur la valorisation du produit, hors frais de réplification.

Cette opération est neutre pour le détenteur du Tracker 100%. Seule la valeur de référence et donc la base du calcul est modifiée, sans effet sur le cours du produit. Il convient néanmoins de noter que les contrats à terme avec des échéances différentes peuvent avoir des cours différents.

Focus : Contango et Backwardation

Le prix du nouveau contrat dépend de la forme de la courbe des prix à terme de l'actif concerné.

- Si elle est croissante (c'est-à-dire le prix augmente avec la maturité), le prix du nouveau contrat, qui est acheté, est plus élevé que le prix de l'ancien contrat, qui est vendu. On parle alors de Contango ou Report. Cette situation est la plus courante car elle reflète les coûts éventuels de stockage et de financement de l'actif sous-jacent.
- Si elle est décroissante, les prix à terme sont inférieurs au cours actuel. On parle alors de Backwardation ou Déport.

A tout moment la courbe des prix à terme peut changer de forme, passer de Contango à Backwardation et vice-versa.

Attention, en cas d'effet « Contango » important et/ou permanent, la performance des contrats Futures de 1^{ère} échéance est négative par rapport à celle du sous-jacent de ces contrats Futures du fait de l'effet du report.

Le Tracker 100% qui suit les cours des contrats Futures aura dans ce cas une performance négative en comparaison avec la performance du sous-jacent des contrats Futures.

Dans des circonstances exceptionnelles de marché ou de forte baisse du sous-jacent, l'investisseur pourra perdre tout ou partie de son investissement.

AVERTISSEMENT

PRODUITS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE DU CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE.

Le présent document est un document à caractère promotionnel ; il ne constitue pas une sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des produits qui y sont décrits.

Produits émis par Société Générale Effekten GmbH, véhicule d'émission dédié de droit allemand bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Effekten et de Société Générale.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les produits s'adressent à des investisseurs spécialistes de ces produits et ne devraient être achetés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Les investisseurs doivent procéder, avant tout investissement, à leur propre analyse en se rapprochant le cas échéant de leurs propres conseils. Société Générale ne peut être tenue responsable des conséquences notamment financières résultant de l'investissement dans ces produits.

Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières.

Les Prospectus de Base, Suppléments et Conditions Définitives («Final Terms») de l'ensemble des produits sont disponibles sur le site: <https://bourse.societegenerale.fr/legal-documents>.

Le Prospectus de Base, Suppléments et Conditions Définitives («Final Terms») concernant ces produits sont également disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Les Trackers 100% émis par Société Générale font l'objet d'un prospectus de base visé par l'Autorité Fédérale de Supervision Financière Allemande («BaFin») le 28 juillet 2021 ayant fait l'objet d'un certificat d'approbation par la BaFin à destination de l'AMF. L'approbation du prospectus de base par l'Autorité Fédérale de Supervision Financière Allemande ("BaFin") ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Pour plus de précisions, se référer à la page produit sur le site www.sgbourse.fr.

Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de perte du capital : Les produits de la gamme Bonus présentent un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de crédit : En acquérant ces produits, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Ces produits peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Les produits ne comportent pas de protection du capital.

Risque de liquidité : Ces produits font l'objet de contrats d'animation de marché, dont le but est d'assurer la liquidité du produit sur les marchés où il est négocié, en supposant des conditions de marché normales et des systèmes informatiques fonctionnant normalement. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Remboursement par anticipation et ajustements ou substitutions de sous-jacents : Société Générale se réserve la possibilité de procéder à des ajustements ou substitutions, voire de rembourser par anticipation le produit, notamment en cas d'événements affectant le(s) sous-jacent(s). Le remboursement anticipé du produit peut entraîner une perte totale ou partielle du montant investi.

Fourchette Achat/Vente : Une fourchette achat/vente sera appliquée sur vos ordres sur le marché secondaire (tel que précisé dans la section « animation du marché » dans les Conditions Définitives du produit). Les gains ou pertes éventuels sont exprimés hors frais, fiscalité applicable, taux de change et frais liés au cadre d'investissement (frais de courtage, droits de garde. . .).

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Produit avec sous-jacent(s) en devise étrangère ou multidevises qui ne présente pas une protection contre le risque de change : Lorsque l'actif sous-jacent est coté et / ou libellé dans une devise étrangère et / ou , dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le montant de l'investissement peut augmenter ou diminuer en fonction des évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise dans laquelle le produit est libellé, sauf si le produit inclut une garantie de change.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. NI LES PRODUITS, NI LA GARANTIE, NI AUCUN DROIT SUR CEUX-CI, NE POURRONT À AUCUN MOMENT ÊTRE OFFERTS, VENDUS, REVENDUS, NÉGOCIÉS, NANTIS, EXERCÉS, REMBOURSÉS, TRANSFÉRÉS OU LIVRÉS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS NI À DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS OU POUR LEUR COMPTE OU À LEUR PROFIT, ET LA NÉGOCIATION DE CEUX-CI N'A PAS ÉTÉ APPROUVÉE PAR LA US COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION.

Le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

En cas de plainte, vous pouvez contacter l'Equipe des Produits de Bourse Société Générale par téléphone au 0 800 40 30 30, ou par mail info@sgbourse.fr ou par courrier : Société Générale, MARK/SQD/SLS/DLP/FRA, Immeuble Basalte, Cours Valmy, 92987 PARIS LA DEFENSE 7 CEDEX. Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez adresser votre réclamation au médiateur de l'AMF : AMF – La Médiation, 17 place de la Bourse, 75002 Paris.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ces produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://sgbourse.fr>.

Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaut.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Mentions légales

Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, Société Anonyme – Capital Social : 1 066 714 367,50 euros au 1er août 2019, B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C N° SIREN : 552 120 222 000 13

Pour nous écrire :

Société Générale - Publication EUR/MARK/SLS/DLP/FR

Immeuble Basalte Cours Valmy - 92987 Paris - La Défense Cedex